

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE BÉGIN**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Bégin tenue le 2 juin 2025 à 19h30, au lieu habituel des sessions dudit conseil sis au 126, rue Brassard à Bégin.

Sont présents:

M. Jean-Philippe Villeneuve – conseiller au siège 1
Mme Caroline Audet – conseillère au siège 2
M. Stécy Potvin – conseiller au siège 3
M. Alexandre Germain – conseiller au siège 5
M. Raynald Pearson – conseiller au siège 6

Le membre suivant est absent :

M. Ghislain Bouchard – conseiller au siège 4

Assiste également à cette séance :

Mme Louise Perron, greffière-trésorière adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Après vérification du quorum, sous la présidence du maire Monsieur Gérald Savard, la séance ordinaire est ouverte à 19h30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Approbation des minutes de la séance ordinaire du 5 mai 2025
- 4. Correspondance**
- 5. Finances**
 - 5.1 Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer
- 6. Direction générale et ressources humaines**
 - 6.1 Entente intermunicipale – services de contrôle animalier - SPCA
- 7. Travaux publics et hygiène du milieu**
 - 7.1 Octroi du contrat 2025-001 – rapiéçage manuel
- 8. Urbanisme et environnement**
 - 8.1 Appui de la Municipalité de Bégin – Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel sur les terres publiques intermunicipales 2025-2026
- 9. Loisirs, culture et parcs**
 - 9.1 Autorisation de relocalisation de l'AFEAS de Bégin dans le local situé au sous-sol de la salle communautaire.
 - 9.2 Autorisation de déposer une demande au Fonds d'aide au développement du milieu de Desjardins – patinoire couverte
 - 9.3 Octroi d'un mandat – service d'ingénierie – construction d'une patinoire couverte
 - 9.4 Appui à la CAIR – appel de projet jeunesse pour l'été 2025
- 10. Sécurité publique**
- 11. Règlements**
 - 11.1 Avis de motion règlement 25-401
 - 11.2 Dépôt et présentation projet de règlement 25-401
- 12. Points d'information des conseillers**
- 13. Divers**
- 14. Période de questions**
- 15. Clôture et levée de la séance ordinaire.**

SUR UNE PROPOSITION DE M. Jean-Philippe
APPUYÉ PAR Mme Caroline Audet
IL EST RÉSOLU

25-06-093 **D’ADOPTER** l’ordre du jour de la présente séance tel que lu.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Approbation des minutes de la séance ordinaire du 5 mai 2025

Chaque membre du conseil ayant reçu dépôt de procès-verbal du 5 mai 2025 par la greffière-trésorière adjointe dans les délais fixés par la loi, celle-ci est dispensée d’en faire la lecture.

SUR UNE PROPOSITION DE M. Raynald Pearson
APPUYÉ PAR M. Stécy Potvin
IL EST RÉSOLU

25-06-094 **D’APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025 tel que rédigé et déposé.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

4. CORRESPONDANCE

4.1 Reçu par courriel le 21 mai, une lettre de la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable concernant une aide financière maximale à même le programme d’aide à la voirie locale au montant de 163 349\$ \$ pour financer les travaux d’entretien de chemins.

5. FINANCES

5.1 Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer

ATTENDU QUE le comité des finances a pris connaissance de la liste des comptes à payer, des comptes déjà payés et du salaire des employés et élus pour le mois de mai 2025, et s’en déclare satisfait ;

ATTENDU QU’il y a lieu de les accepter, et d’autoriser le paiement des montants suivants :

Liste des comptes à payer	60 737.00\$
Comptes déjà payés	6 207.34\$
Salaire des employés et élus	21 508.66\$

EN CONSÉQUENCE,
SUR UNE PROPOSITION DE Mme Caroline Audet
APPUYÉE PAR M. Raynald Pearson
IL EST RÉSOLU

25-06-095 **QUE** le conseil municipal approuve la liste compte à payer, la liste des comptes déjà payés ainsi que le salaire des employés et élus totalisant 88 453.00 \$.

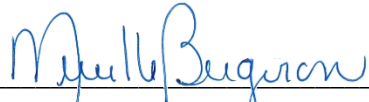
QUE ces documents soient annexés et fassent partie intégrante de ce procès-verbal.

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à payer lesdits comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Mireille Bergeron, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité de Bégin dispose des crédits suffisants pour les dépenses précitées.


Mireille Bergeron, directrice générale

6. DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

6.1 Entente intermunicipale – services de contrôle animalier - SPCA

ATTENDU QUE les pouvoirs accordés à la municipalité selon le code municipal en matière de contrôle animalier sur son territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité de Bégin désire déléguer à la MRC du Fjord-du-Saguenay le pouvoir de négocier une entente avec la SPCA en son nom ;

ATTENDU QUE la municipalité de Bégin désire retenir les services de la SPCA en regard des services reliés au contrôle animalier sur son territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité de Bégin désire signer une entente ayant pour objet la fourniture de services animaliers visant à simplifier les échanges et unifier le service de gestion animalière sur son territoire et celui de la MRC ;

ATTENDU QUE la municipalité de Bégin désire faire partie de l'Entente intermunicipale relative aux services de contrôle animalier sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay

EN CONSÉQUENCE,
SUR UNE PROPOSITION DE M. Jean-Philippe Villeneuve
APPUYÉ PAR M. Stécy Potvin
IL EST RÉSOLU

25-06-096 **QUE** le conseil municipal autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente intermunicipale relative aux services de contrôle animalier sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay entre les municipalités de la MRC et la SPCA Saguenay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Octroi du contrat 2025-001 – rapiéçage manuel

SUR UNE PROPOSITION DE M. Alexandre Germain
APPUYÉ PAR M. Jean-Philippe Villeneuve
IL EST RÉSOLU

25-06-097 **D'OCTROYER** le contrat à l'entreprise Construction Rock Dufour au montant de 565 \$ la tonne plus les taxes applicables tel que déposé lors de l'appel d'offres sur invitation 2025-001 le 22 mai 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1 Appui de la municipalité de Bégin – plan d’aménagement forestier intégré opérationnel sur les terres publiques intramunicipales

CONSIDÉRANT QUE la Corporation d’aménagement intégré des ressources (CAIR) de Bégin réalise des travaux d’aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales dans la municipalité de Bégin ;

CONSIDÉRANT QUE la CAIR de Bégin a présenté à la municipalité de Bégin les secteurs d’interventions et la nature des travaux projetés qui doivent être transmis à la MRC du Fjord-du-Saguenay afin qu’elle puisse élaborer le plan d’aménagement forestier intégré opérationnel pour la saison 2025-2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus au PAFIO consiste en :

- du déblaiement avec excavatrice sur 10 ha ;
- de la plantation manuelle de 20M PIG en 45-110 ;
- du déblaiement avec excavatrice sur 10 ha ;
- de la plantation manuelle de 10.5 M EPB en 25-310 ;
- du regarni 9M ERS en 25-310

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la planification proposée par la CAIR de Bégin ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR UNE PROPOSITION DE M. Raynald Pearson
APPUYÉ PAR M. Jean-Philippe Villeneuve
IL EST RÉSOLU

25-06-098 **QUE** la Municipalité de Bégin appui la planification de travaux d’aménagement forestier prévue par la CAIR de Bégin sur son territoire entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 mars 2026, et accepte qu’elle soit transmise à la MRC du Fjord-du-Saguenay afin d’élaborer le plan d’aménagement forestiers intégré opérationnel 2025-2026 sur les terres publiques intramunicipales.

QUE la Municipalité de Bégin confirme que la planification proposée est conforme à la réglementation municipale.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

9 LOISIRS, CULTURE ET PARCS

9.1 Autorisation de relocalisation de l’AFEAS de Bégin dans le local situé au sous-sol de la salle communautaire

ATTENDU QUE l’AFEAS de Bégin (ci-après appelé l’AFEAS) utilisait auparavant un local situé dans l’école St-Jean de Bégin pour la tenue de ses activités ;

ATTENDU QUE la reconstruction de l’école St-Jean-de-Bégin entraînera la perte d’accès à ce local pour l’AFEAS ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite appuyer cet organisme communautaire dans la poursuite de ses activités sur le territoire de Bégin ;

ATTENDU QUE le local situé au sous-sol de la salle communautaire est disponible et peut être mis à la disposition de l’AFEAS ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR UNE PROPOSITION DE M. Stécy Potvin
APPUYÉ PAR M. Alexandre Germain
IL EST RÉSOLU

25-06-099 **D'AUTORISER** la relocalisation de l'AFEAS dans le local situé au sous-sol de la salle communautaire, au 120, rue Tremblay.

QUE le prêt de ce local soit consenti à titre gratuit.

QUE l'AFEAS s'engage à assurer le ménage régulier du local utilisé.

QUE la directrice générale soit autorisée à signer une entente de prêt de local avec l'AFEAS et qu'un suivi soit effectué par la direction générale afin d'assurer son bon fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Autorisation de déposer une demande au fonds d'aide au développement de Desjardins – patinoire couverte

SUR UNE PROPOSITION DE M. Stécy Potvin
APPUYÉ PAR M. Jean-Philippe Villeneuve
IL EST RÉSOLU

25-06-100 **D'AUTORISER** le dépôt de l'aide financière de 200 000 \$ auprès du Fonds d'aide au développement du milieu de Desjardins pour le projet de construction d'une patinoire couverte.

D'AUTORISER Mme Isabelle Audet, agente de développement à signer pour et au nom de la Municipalité de Bégin tout document relatif à ladite demande d'aide.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Octroi d'un mandat – services d'ingénierie – construction d'une patinoire couverte

ATTENDU QU'une demande de soumission a été placée auprès de firmes d'ingénierie conformément au règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité;

ATTENDU QUE deux firmes ont répondu à notre appel de proposition de services sur invitation ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR UNE PROPOSITION DE M. Alexandre Germain
APPUYÉ PAR M. Raynald Pearson
IL EST RÉSOLU

25-06-101 **DE** mandater la firme Mageco LMG pour les services d'ingénierie requis pour la construction de la patinoire extérieure couverte tel que proposé dans l'offre de services portant le numéro 2025-3586 au montant de 60 200 \$ plus les taxes applicables.

QU'un montant de 13 202.78 \$ soit pris au surplus accumulé pour pouvoir à la dépense excédentaire du 50 000 \$ prévu au budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Appui à la CAIR – appel de projet jeunesse pour l’été 2025

SUR UNE PROPOSITION DE M. Jean-Philippe Villeneuve
APPUYÉ PAR Mme Caroline Audet
IL EST RÉSOLU

25-06-102 **D’APPUYER** la demande d’aide financière pour les camps de jour de Bégin et Saint-Charles-de-Bourget dans le cadre du projet jeunesse pour l’été 2025 déposée par la Corporation d’aménagement intégré des Ressources de Bégin à la MRC du Fjord-du-Saguenay

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

10 SÉCURITÉ PUBLIQUE

11 RÈGLEMENTS

11.1 Présentation du projet de règlement 25-401

Conformément aux dispositions de la Loi, M. le Maire, Gérald Savard demande à la greffière trésorière adjointe de présenter le projet de règlement numéro 25-401, ayant pour objet de modifier le règlement 20-344 concernant les animaux sur le territoire de la Municipalité de Bégin .

Par la suite, il laisse le soin aux intéressés de s’exprimer sur ce projet de règlement.

11.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 25-401 – modifiant le règlement 20-344 concernant les animaux sur le territoire de la Municipalité de Bégin

Conformément aux dispositions du code municipal, M. Stécy Potvin donne avis de motion qu’il sera adopté à une séance subséquente du conseil municipal, le règlement numéro 25-401 ayant pour objet de modifier le règlement 20-344 concernant les animaux sur le territoire de la Municipalité de Bégin.

M. Stécy Potvin dépose le projet du règlement 25-401 portant sur la modification du règlement 20-344.

12 POINTS D’INFORMATION DES CONSEILLERS

Messieurs les conseillers informent les personnes présentes sur certains dossiers et sur les activités auxquelles ils ont participé au cours du mois de mai 2025.

13 DIVERS

Aucun sujet n’a été discuté à cet item.

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19h45. Trois (3) citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20 h 05.

15 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

25-06-103 Les points prévus à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mme Caroline Audet et résolu que la séance soit levée à 20h06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Gérald Savard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

A black ink signature of M. Gérald Savard, written in a cursive style.

M. Gérald Savard
Maire

A blue ink signature of Mme Louise Perron, written in a cursive style.

Mme Louise Perron
Greffière-trésorière adjointe